

Département de l'Ain
Arrondissement de
NANTUA
Canton de PONT D'AIN

COMMUNE DE SERRIERES-SUR-AIN
PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six,
le 3 février à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de SERRIERES-SUR-AIN, dûment convoqué le 30 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOULMÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de présents : 3 + 2 procurations

Présents : Monsieur BOULMÉ Jean-Michel, Maire
Messieurs BATAILLE Jérémy, OLIVIER Romain Adjoints

Absentes excusées :
Mmes ARBEZ Marie-Juliette, VUILLERMOZ Marie-Claire
Mme PROYART Marie-Thérèse, donne procuration à Monsieur Romain OLIVIER
Mme WASILEWSKI Margareth, donne procuration à Monsieur Jérémy BATAILLE

Absent non excusé : Monsieur BARDET Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur OLIVIER Romain

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- Questions et remarques diverses des conseillers sur l'ordre du jour ;
- Détermination de la date du prochain conseil ;
- Informations des Adjoints ;
- Délibérations :
 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2026
- Questions et informations diverses :

- Les comptes-rendus des deux dernières séances précédentes sont approuvés par l'ensemble du conseil municipal ;
- Les conseillers n'ont pas de question ni de remarque sur l'ordre du jour ;
- Le prochain conseil municipal est fixé au Jeudi 26 février 2026.

INFORMATIONS DES ADJOINTS ET DU MAIRE :

● Intervention de Monsieur Jérémy BATAILLE :

- Information sur la réunion Commission Voirie du 02/02/2026.

Le chantier prioritaire pour cette année serait, si les finances de la CCRAPC le permettent, la route de SONTTHONNAX LE VIGNOBLE.

Un chiffrage va être prochainement réalisé pour dévier les eaux pluviales Route du Lac.

- L'agent technique, Monsieur BESSARD, a posé les panneaux d'interdictions à MERPUIS et un panneau « sens interdit » dans le sens de la descente, sur la route qui monte à MALAVAL.

Par ailleurs, pour se mettre en règle avec la légalité, Monsieur BESSARD, a déplacé le panneau directionnel « Sonthonnax le village », à l'intersection haute avec la Route Départementale 979.

-L'entreprise CHARPENTIER a été contactée pour régler un défaut de chasse sur les STEP de SERRIERES et SONTTHONNAX.

-L'entreprise BRUNET TP interviendra à partir du 4 février sur la route du Lac, pour installer un regard qui recevra une purge pour le contrôle de la teneur en chlore de l'eau potable.

•Intervention de Monsieur Romain OLIVIER :

L'Assemblée générale du SIEA initialement prévue le 30 janvier dernier a été reportée au 5 février 2026, faute de quorum.

•Intervention de Monsieur Le Maire :

L'agent technique, Monsieur BESSARD, va peindre le PEINN n°17 (Point d'Eau Incendie Non Normalisé), validé par le SDIS, Chemin d'Angine.

DELIBERATIONS :

DELIBERATION N° 001 - 2026 OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif.

Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice et ainsi procéder au règlement de leurs fournisseurs, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à voter des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans des autorisations de programme).

Aussi dans un souci de continuité de service, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement, comme suit :

Chapitre 21 – Immobilisation Corporelles

Montant voté au budget 2025 : 19 759.77 euros

Montant représentant 25 % : 4 939.94 euros, il est proposé de ne retenir que 4 000.00 euros, comme suit :

- 1 500.00 euros au compte 2131 – Bâtiments publics
- 1 000.00 euros au compte 2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense
- 1 500.00 euros au compte 2157 - Matériel et outillage technique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2026,

- **APPROUVE** le détail des propositions ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts, soit un total de **4 000.00 euros**

PRECISE que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026 ainsi que les recettes correspondantes.

DELIBERATION N° 002 - 2026 OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif.

Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice et ainsi procéder au règlement de leurs fournisseurs, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à voter des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans des autorisations de programme).

Aussi dans un souci de continuité de service, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement, comme suit :

Chapitre 20 – Immobilisation Incorporelles

Montant voté au budget 2025 : 46 000.00 euros

Montant représentant 25 % : 11 500.00 euros, il est proposé de retenir ce montant de 11 500.00 euros, au compte 203 – Frais d'études, de recherches et de développement

Chapitre 21 – Immobilisation Corporelles

Montant voté au budget 2025 : 52 500.00 euros

Montant représentant 25 % : 13 125.00 euros, il est proposé de ne retenir que 5 000.00 euros, comme suit :

- **2 500.00 euros au compte 2156 – Matériel spécifique d'exploitation**
- **2 500.00 euros au compte 2158 – Autres**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice 2026,
- **APPROUVE** le détail des propositions ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts, soit un total de **16 500.00 euros**,
- **PRECISE** que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026 ainsi que les recettes correspondantes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- La Commission de contrôle des listes électorale se réunira samedi 21 février à 10h30 en mairie.
- Le prochain bulletin communal est en cours de réalisation.

La séance est levée à 19h15.

Signatures :

Le Maire,
Monsieur BOULMÉ Jean-Michel

Le Secrétaire de séance :
Monsieur Romain OLIVIER



